



Ville de Vaujours

CERTIFICAT TACITE A UN PERMIS D'AMENAGER DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Service Urbanisme - DB/ST/TD/NB

Demande déposée le 02/11/2020		N° PA 093 074 20 C0001
Par :	M.	
Demeurant à :	PONT DE BLEGNY – 39110 SALINS LES BAINS	Surface de plancher créée : 200 m ²
Pour :	DIVISION EN VUE DE CONSTRUIRE UNE MAISON D'HABITATION	Nb de logements : 1 Nb de bâtiments : 1
Sur un terrain sis à	RUE DE LIVRY – 93410 VAUJOURS	Destination : HABITATION
Cadastré:	C 86 (LOT N°1)	

ARRETE MUNICIPAL N°21/180

Le Maire de la commune de Vaujours certifie que M _____, est titulaire d'une autorisation tacite au permis de construire enregistré sous le numéro PA 093 074 20 C0001 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 2 novembre 2020.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du Code de l'Urbanisme.

Vaujours, le 7 mai 2021

Le Maire,

DOMINIQUE BAILLY
Vice-Président de Grand Paris –Grand Est

OBSERVATIONS :

Le pétitionnaire est informé qu'il devra s'acquitter de la Taxe d'Aménagement (TA) dont le montant lui sera notifié ultérieurement. La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L424-7 du Code de l'Urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa notification au demandeur et de sa transmission.